



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/141

**OBJET : SUBVENTION ANNUELLE 2016 – ASSOCIATION
LES RESTOS DU CŒUR**

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

SLOW

ID : 003 - 2016 - 1206-2016_141-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 décembre 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2016

**Le 6 décembre 2016 l'année deux mille
seize à 18h30**

à Cadaujac – Salle des Fêtes (parc du
château)

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	M. DE MONTESQUIEU
BENESSE Jean-Michel (Maire)	E	Mme PELISSIER	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	E	Mme FOURNIER
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	A	M.CONSTANT	CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2016/141

OBJET : SUBVENTION ANNUELLE 2016 – ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR

Vu les statuts et notamment l'article 3-9° sur l'action sociale ,

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n° 2015/76 autorisant Monsieur le Président à signer une convention pluriannuelle de partenariat avec cette association et à lui verser une subvention,

Vu la délibération n° 2016/44 portant sur le Budget Principal de la CCM,

Considérant l'avis favorable du bureau

EXPOSÉ :

Les Restos du Cœur ont pour mission d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, que ce soit dans le domaine alimentaire, par l'accès à des repas gratuits, ou dans le domaine de l'insertion sociale et économique, par tout moyen approprié.

Les Restos luttent contre la pauvreté et l'exclusion en offrant une aide individualisée aux personnes accueillies. L'aide alimentaire est utilisée comme porte d'entrée vers toute une série de dispositifs (ateliers et jardins d'insertion, lits hébergement d'urgence, camions et points repas chauds, Restos Bébé du Cœur, départs en vacances, ateliers d'accompagnement scolaire et de lutte contre l'illettrisme, initiation à l'informatique, conseils budgétaires, accès à la justice et aux droits, soutien à la recherche d'emploi (SRE) et microcrédit personnel...) contribuant à une insertion durable dans la société.

Afin que ces actions puissent être maintenues et pérennisées, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité soutenir financièrement cette association dans la location d'un local adapté aux activités développées pour une population intercommunale. Il a été proposé de conventionner avec les Restaurants du Cœur de la Gironde sur une période de trois ans et demi, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2018.

Le montant de la subvention 2016 est fixé à 6 800 € TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

Autorise Monsieur le Président à verser la subvention annuelle 2016 conformément à la convention triennale de partenariat,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget afférent ;

Fait à Martillac, le 6 décembre 2016

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement